

# Nous recrutons !

1 ouvrier polyvalent (H/F/X)  
Brabant Wallon - Louvain-la-Neuve  
(CDD + réserve de recrutement)

## NOTRE MAISON :

→ Notre Maison est l'une des 62 sociétés de logements de service public en Wallonie avec un parc immobilier de près de **2300 logements** répartis sur **13 communes**, **2 provinces**. L'engagement de nos 50 travailleurs est de **fournir un logement** et un **service public de qualité aux locataires**.

## FONCTION :

→ Nous sommes à la recherche d'un(e) **ouvrier(ère) polyvalent(e) motivé(e), volontaire, rigoureux(se)** pour rejoindre notre équipe de la régie technique du **Brabant Wallon**.

En tant qu'ouvrier(ère) polyvalent(e), vous maintenez le parc immobilier en bon état en effectuant les dépannages et vous participez à la remise en état des logements inoccupés.

## VOS TÂCHES PRINCIPALES\* :

- 
- En tâche principale, **diverses interventions** dans les logements vides ou occupés gérés par la régie technique du Brabant Wallon dans le domaine de la **peinture (y compris la pose de vinyle)** ;
  - **Exécuter des entretiens et des réparations** dans les autres domaines : l'électricité, la menuiserie, la maçonnerie, les espaces verts,...

\*liste non-exhaustive

## Ouvrier polyvalent (H/F/X) Brabant Wallon

### COMPÉTENCES REQUISES :

- Justifier d'une **expérience probante** dans le domaine du **parachèvement (peinture, pose de vinyle)** ;
- Justifier de **connaissances générales** en électricité, plomberie, chauffage, petite maçonnerie, menuiserie, espaces verts...;
- Savoir orienter et **lire un plan**, un dessin d'exécution, une feuille de travaux,...;
- Être capable d'**analyser** une situation et de **proposer** une **solution** technique ;
- Savoir appliquer les **normes de sécurité** en vigueur ;
- Savoir **identifier une panne** et mettre tout en œuvre pour la résoudre.
- Savoir **organiser son travail** de manière efficace et garder son chantier dans un état impeccable.

### CONDITIONS :

- Être titulaire au **minimum du CESS à orientation** dans le **technique de qualification à orientation technique** avec des capacités dans les autres corps de métier du bâtiment ;
- Avoir une **expérience probante** de **6 ans min.** dans le domaine
- Être détenteur du **permis de conduire B** ;
- Être capable de travailler seul ou en équipe;
- Être dans les conditions d'obtention du **passport APE**.

### RÉMUNÉRATION :

- Vous occuperez ce poste dans le cadre d'un **contrat à durée déterminée de 6 mois** (pouvant déboucher sur un CDI) **temps plein de 36h00/semaine** (vendredi jusque 13h00) ;
- Vous serez rémunéré selon l'**échelle barémique** interne à Notre Maison ;
- Le salaire est **augmenté** tous les deux ans **automatiquement**;
- Vous bénéficierez d'avantages extra-légaux : chèques-repas (8 €/jour), 13e mois et pécule de vacances + complément ;
- Les frais liés aux parcours domicile/lieu de travail fait l'objet d'un remboursement (100% pour les transports en commun)
- 27 jours de congés par an + 1 jour par double année d'ancienneté.

# Ouvrier polyvalent (H/F/X) Brabant Wallon

## PROCÉDURE DE RECRUTEMENT :

Les dossiers de candidature, comprenant **obligatoirement** une copie du **diplôme requis** et du **permis B**, un **CV**, une **lettre de motivation**, doivent être envoyés par e-mail à l'adresse [recrutement@notremaison.be](mailto:recrutement@notremaison.be) à l'attention de Madame **Quyên CHAU** (Directrice-gérante).

Nous vous demandons de mentionner dans l'objet de votre mail : **Candidature - CDD Ouvrier Polyvalent Brabant Wallon**.

**Seuls les dossiers de candidature complets** feront l'objet d'un premier examen destiné à vérifier que vous répondez aux exigences générales mentionnées dans l'annonce.

## EN +

- Faire partie de l'équipe Notre Maison signifie intégrer une société, via l'antenne de Louvain-la-Neuve, dans un **environnement convivial** et un cadre de travail **agréable** ;
- Intégrer **l'équipe technique d'une dizaine d'ouvriers , d'un contremaitre et un services technique de 8 personnes** ;
- **24 jours** de congé par an + 1 jour par double année d'ancienneté ;
- 4 jours de congé pour raisons impérieuses payés ;
- Indemnités en cas de maladie.